



CLASSES PRÉPARATOIRES **LITTÉRAIRES**

Prépa CHARTES

CONCOURS A
CONCOURS B

Année 2020/2021

COMMENT S'INSCRIRE EN CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES ?

La procédure nationale

Site national : www.parcoursup.fr

Du 20 janvier au 11 mars 2021 :	Saisie des vœux
Jusqu'au 8 avril 2021 :	Finalisation du dossier
Du 27 mai au 16 juillet 2021 :	Propositions d'admission et réponses des candidats

Pour s'informer sur les lycées à CPGE

Site des lycées : voir la liste sur le site du ministère
Sur ces sites sont disponibles des renseignements sur les classes préparatoires
et sur « les journées portes ouvertes »

Portes ouvertes du Lycée Henri-IV en visioconférence

Samedis 30 janvier et 6 février 2021

(voir planning sur le site du lycée)

Pour s'informer sur les Grandes Écoles

Sites des Écoles :
Renseignements sur les concours d'entrée, les programmes, l'organisation des études, les débouchés.

LYCÉE HENRI-IV - Secrétariat des CPGE - 23, rue Clovis - 75005 PARIS

☎ : 01.44.41.21.21 ou 01.44.21.25 Fax : 01.43.29.95.21 site Internet : [http:// www.lycee-henri4.com](http://www.lycee-henri4.com)

CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

I.- ORGANISATION DE LA FILIÈRE

II – PRÉPARATION AU CONCOURS A : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

III – PRÉPARATION AU CONCOURS B : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

IV - VALIDATION DES ÉTUDES

V - RÉSULTATS

I.- ORGANISATION DE LA FILIÈRE

- Cette filière s'adresse aux étudiants titulaires d'un **bac général**, sans distinction d'enseignement de spécialité.
- **Deux voies** sont possibles :
 - La **préparation au Concours A** : elle se fait en 2 ans, dans les Classes littéraires spécifiques **Hypo-chartes et Chartes**.
 - La **préparation au concours B** : elle est accessible **aux élèves des classes préparatoires littéraires à l'ENS (A/L, Ulm et LSH, Lyon)**
Pour préparer le concours B, les élèves de ces classes doivent suivre 5 h. de cours spécifiques d'histoire médiévale et moderne. Le Lycée Henri-IV assure cet enseignement pour tous les élèves des Prépas littéraires d'Ile de France

I - 1./ DÉBOUCHÉS

- Cette filière prépare au concours d'entrée à l'**École Nationale des Chartes** qui assure la formation d'une partie des cadres responsables de la Conservation du Patrimoine National.
- Des conventions ont été signées entre l'École Nationale des Chartes et les IEP de province (Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse) et entre l'École Nationale des Chartes et le CELSA pour faciliter l'accès aux IEP de province et au CELSA pour les élèves admissibles ou sous-admissibles au concours de l'École Nationale des Chartes.
- **Les études :**

Les études durent quatre années, sont centrées sur **l'histoire, les lettres et l'histoire de l'art** et accordent une place croissante aux technologies numériques ; elles incluent des séjours à l'étranger (stage d'un mois dans des bibliothèques, des musées ou des services d'archives européens ; semestres d'études dans le cadre d'échange Erasmus).

Elles permettent d'obtenir le **diplôme d'archiviste paléographe** et comprennent la soutenance d'une thèse d'établissement.

Cette thèse porte sur un sujet de recherche relevant du champ des sciences humaines et sociales (voir les sujets de ces dernières années sur le site de l'École) et intervient après un master.

L'École des Chartes a conclu de nombreux accords avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, à Paris et en région, offrant à ses élèves des conditions particulières pour y préparer un master ; elle-même est habilitée à délivrer un master d'histoire, conjointement avec les universités de Paris I-Panthéon-Sorbonne et de Paris IV-Sorbonne.

L'élève admis à l'Ecole Nationale des Chartes est fonctionnaire stagiaire et rémunéré à ce titre durant sa scolarité.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'Ecole des Chartes, on peut consulter le site Internet de l'Ecole nationale des chartes : www.enc.sorbonne.fr

- Après l'École des Chartes :

Les métiers du patrimoine

Les métiers du patrimoine constituent le débouché privilégié des archivistes paléographes, qui deviennent conservateurs en archives (aux Archives nationales, dans les archives départementales, etc...) ou en bibliothèques (à la Bibliothèque Nationale de France, dans les bibliothèques municipales classées). Les musées (musées nationaux ou relevant des collectivités locales), les autres services patrimoniaux (Monuments historiques et Inventaire, archéologie) suscitent chaque année un certain nombre de vocations. Les archivistes paléographes y exercent des fonctions scientifiques et de direction.

L'entrée dans ces métiers implique le suivi d'une formation professionnelle donnée dans deux écoles d'application, l'Institut National du Patrimoine (pour les archives, les musées, les monuments historiques et l'inventaire, l'archéologie) et l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (pour les bibliothèques). Les élèves de l'Ecole des Chartes y bénéficient de conditions privilégiées de recrutement, sous la forme d'un concours réservé (pour les bibliothèques) ou de préparations spécifiques (pour l'Institut national du Patrimoine).

La recherche et l'enseignement supérieur

Un certain nombre d'élèves passent une agrégation (histoire, lettres) et poursuivent dans le cadre d'un doctorat la recherche menée dans leur thèse d'Ecole des Chartes ; ils postulent ensuite aux carrières d'enseignant-chercheur dans l'enseignement supérieur. D'autres se dirigent vers le CNRS, dans des laboratoires de sciences humaines comme l'Institut de recherche et d'histoire des textes.

Le diplôme d'archiviste paléographe permet de poser une candidature auprès de grands établissements français à l'étranger, comme l'Ecole française de Rome ou la Casa Velasquez.

I – 2 /RECRUTEMENT

- Les élèves de classes préparatoires sont recrutés par la procédure **Parcoursup**. Une commission, composée de professeurs de la filière, examine et classe les dossiers de candidature en tenant compte des éléments constituant ces dossiers (la fiche avenir, les bulletins de première, les bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre de terminale, le projet de formation motivé, ...).
- Le candidat doit être fortement motivé pour ce type d'études et les métiers auxquels elles préparent et avoir atteint au cours de sa scolarité au lycée **un très bon niveau en histoire, en latin**, ainsi qu'en **langue vivante** (Allemand, Anglais ou Espagnol) et **en français**.

II – PRÉPARATION AU CONCOURS A : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

II - 1./ Horaires hebdomadaires

DISCIPLINES	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
Français	2 h	4 h
Latin	6 h	5 h
Histoire médiévale	5 h	5 h
Histoire moderne et contemporaine	5 h	6 h
Langue vivante étrangère A (anglais, allemand, espagnol)	2 h	2 h
<i>Education physique et sportive</i>	1 ou 2 h	1 ou 2 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
<i>Grec</i>	2 h	2 h
<i>langue vivante étrangère B</i>	2 h	2 h
Total général	20 à 26 h	21 à 27 h

Les cours sont complétés par :

- des interrogations orales dont le but sont de préparer les oraux du concours.
- des devoirs en temps limité.

II – 2 / PROGRAMMES

Les programmes peuvent être consultés dans le *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale (BOEN)* (www.education.gouv.fr/bo/) ou sur le site de l'école des Chartes.

II - 3./ ÉVALUATION

- Les élèves sont évalués par :
 - des devoirs en temps limité dans toutes les disciplines
 - des interrogations orales
 - des « concours blancs » (2 par année)
 - Les avis et décisions du conseil de classe, en particulier pour le passage en seconde année, tiennent compte de l'ensemble des résultats obtenus par chaque élève, de ses progrès et de sa motivation.

II – 4 / LE CONCOURS A

- Épreuves :

Écrit (épreuves d'admissibilité)

Épreuves	Durée
1 - Composition française	4 h
2 - Histoire moderne	6 h
3 - Version en langue vivante étrangère (anglais, allemand ou espagnol, sans dictionnaire)	3 h
4 - Histoire du Moyen Âge	6 h
5 - Version latine (sans dictionnaire)	3 h
6 - Thème latin (avec 2 dictionnaires) ou version grecque (avec dictionnaire) au choix du candidat	3 h

Oral (épreuves d'admission)

	Préparation	Durée
1 - Histoire du Moyen Age	1h	30 min
2 – Histoire moderne	1h	30 min
3 – Histoire contemporaine	1h	30min
4 – Version latine	30 min	30 min
5 – Conversation, à partir d'un texte, dans une LV (anglais, allemand ou espagnol)	40 min	20min

III – PREPARATION AU CONCOURS B : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, PROGRAMMES, ÉVALUATION, CONCOURS

II - 1./ Horaires hebdomadaires :

- Les élèves des Classes Préparatoires à l'ENS (A/L Ulm) doivent suivre des enseignements spécifiques dispensés au Lycée Henri-IV :

DISCIPLINES	2 ^{ème} année
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	
Histoire moderne	4 h
Histoire médiévale	2 h

II – 2 / Le concours B

Écrit (épreuves d'admissibilité)

Epreuves	Durée
1 – Composition française (même épreuve que le concours A)	4 h
2 – Histoire moderne : composition	6h
3 – Histoire contemporaine : composition (Epreuve commune avec les ENS)	6h
4 – Option n°1 : Version latine, ou version grecque ou composition de géographie ou composition d'histoire des arts	4h 4h 4h
5 – Commentaire en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité du texte (Epreuve commune avec les ENS)	6h
6 – Option n°2 : Version en seconde langue vivante étrangère ou composition d'histoire médiévale	3h 4h

Oral (épreuves d'admission)

	Préparation	Durée
1 – Histoire médiévale	1h	30 min
2 – Histoire moderne	1h	30 min
3 – Histoire contemporaine	1h	30 min
4 – Conversation, à partir d'un texte, en 1 ^{ère} langue vivante étrangère	40 min	20 min
5 Conversation, à partir d'un texte, en langue vivante étrangère 2	40 min	20 min
ou version latine	30 min	30 min
ou version grecque	30 min	30 min
ou interrogation de géographie de la France	1h	30 min
ou interrogation d'histoire des arts	1h	30 min

IV – VALIDATION DES ÉTUDES

Validation dans le cadre du système européen d'enseignement supérieur ECTS (European Credit Transfert System) :

- Chaque année des classes préparatoires validée doit donner droit à l'**attribution de 60 ECTS**.
- **Chaque élève se voit remettre, en fin d'année, une attestation descriptive du parcours de formation.**

ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES

- En application de la loi sur l'Enseignement Supérieur, les étudiants des classes préparatoires **doivent s'inscrire obligatoirement dans une université.**
- **L'inscription se fera à partir du Lycée Henri-IV au cours du 1^{er} semestre 2021/2022.**
- De nouvelles conventions ont été signées avec les universités jusqu'ici partenaires du Lycée Henri-IV :
 - l'Université de PARIS I – PANTHEON-SORBONNE
 - l'Université de PARIS III – SORBONNE Nouvelle
 - SORBONNE UNIVERSITE
 - l'Université de PARIS X – NANTERRE
 - l'Université de PARIS IX – DAUPHINE
- Chaque étudiant doit choisir une université, et peut ainsi obtenir, sur proposition du conseil de classe et décision de l'Université demandée, le bénéfice **d'équivalences totales ou partielles de 1^{ère} puis de 2^{ème} année de licence L1 et L2.**

Très important :

- **Les universités partenaires du Lycée Henri-IV peuvent même proposer aux redoublants de Khâgne des dispenses de 3^{ème} année de licence (L3).**
- **Cette validation est alors délivrée sur avis favorable du conseil de classe. Elle est presque toujours automatique pour les élèves admissibles ou sous-admissibles aux concours des ENS. Elle permet aux élèves « cubes » de khâgne de se présenter aux concours « Bac+3 » des IEP.**
- **Nouveauté :** certaines UFR des universités partenaires pourront délivrer **le diplôme de licence** aux élèves « cubes » de khâgne qui auront obtenu un avis favorable de leur conseil de classe et réussi un examen spécifique organisé en juillet ou début septembre

V – RÉSULTATS

- Concours A :

ANNEE	ADMISSIBLES	ADMIS
2020		7 admis à l'Ecole des Chartes pour 12 places 1 élève intègre l'IEP de Strasbourg
2019	20 admissibles sur 25 pour l'ensemble du concours	10 admis à l'Ecole des Chartes pour 12 places
2018	15 admissibles sur 25 pour l'ensemble du concours	7 admis à l'Ecole des Chartes pour 12 places
2017	19 admissibles sur 26 pour l'ensemble du concours	9 admis à l'Ecole des Chartes pour 12 places 1 admis sur dossier en M1 à l'ENS ULM en lettres classiques 1 élève, admise à l'école des Chartes, a aussi été reçue au concours de Sciences Po. Paris.
2016	21 admissibles sur 26 pour l'ensemble du concours	11 admis à l'Ecole des Chartes pour 12 places 2 admis sur dossier en M1 à l'EPHE (1 en histoire, 1 en histoire des arts)
2015	16 admissibles sur 26 pour l'ensemble du concours	6 admis à l'Ecole des Chartes dont la major 1 admise sur dossier en M1 à l'Ecole des Chartes 1 à l'Ecole du Louvre
2014	15 sur 26 pour l'ensemble du concours 4 sous-admissibles	10 dont la major et les 4 premiers pour 11 places 2 à l'Ecole du Louvre 1 sur dossier à l'EPHE
2013	18 sur 28 pour l'ensemble du concours 2 sous-admissibles	9 dont les 3 premiers pour 12 places (2 sur 6 placés en liste supplémentaire) 2 à l'Ecole du Louvre 1 sur dossier à l'EHESS 1 sur dossier en M1 de l'Ecole des Chartes
2012	20 sur 28 pour l'ensemble du concours 1 sous-admissible	10 dont les 5 premiers pour 12 places (4 sur 6 placés en liste supplémentaire) 2 à l'Ecole du Louvre
2011	20 sur 31 pour l'ensemble du concours	10 dont les 5 premiers pour 14 places (4 sur 5 placés en liste supplémentaire) 1 à l'Ecole du Louvre 1 au Celsa 1 admis à l'Ecole des Chartes, en Master-1
2010	21 sur 30 pour l'ensemble du concours	11 pour 17 places
2009	23 sur 30 pour l'ensemble du concours	13 pour 16 places (2 sur 3 en liste supplémentaire)

- **Concours B :**

ANNEE	ADMISSIBLES	ADMIS
2020		1 admis pour 7 places
2019	3 admissibles	3 admis pour 7 places
2018	2 admissibles	2 admis pour 7 places
2017	4 admissibles	1 admis (1^{er}) pour 7 places
2016	6 admissibles	2 admis pour 7 places
2015	2 admissibles	1 admis et 1 en liste complémentaire
2014	5 présentés 3 admissibles	1 admis qui intègre
2013	8 présentés 4 admissibles 2 sous-admissibles	2 admis et 1 en liste supplémentaire pour 7 places
2012	9 présentés 4 admissibles 2 sous-admissibles	3 admis et 1 en liste supplémentaire pour 7 places
2011	9 présentés 4 admissibles	2 admis et 1 en liste supplémentaire pour 10 places
2010	4 sur 32 pour l'ensemble du concours	3 pour 12 places